



Abondance
Allinges
Anthy-sur-Léman
Armoy
Ballaison
Bellevaux
Bernex
Bonnevaux
Bons-en-Chablais
Brenthonne
Cervens
Champanges
Châtel
Chens-sur-Léman
Chevenoz
Douvaine
Drailant
Essert-Romand
Evian-les-Bains
Excenevex
Fessy
Féternes
La Baume
La Chapelle
d'Abondance
La Côte d'Arboz
La Forclaz
La Vernaz
Larringes
Le Biot
Le Lyaud
Les Gets
Loisin
Lugrin
Lullin
Lully
Margencel
Marin
Massongy
Maxilly-sur-Léman
Meillerie
Messery
Montriond
Morzine
Nernier
Neuvecelle
Novel
Orcier
Perrignier
Publier
Reyvroz
Saint-Jean d'Aulps
Saint-Gingolph
Saint-Paul en
Chablais
Soiez
Seytroux
Thollon-les-
Memises
Thonon-les-Bains
Vacheresse
Vailly
Veigy-Foncenex
Vinzier
Yvoire

DOSSIER

GÉOPARC UNESCO EN ROUTE VERS UN GÉOPARC EUROPEEN

→ LIRE
PAGE 4

Le SIAC : 2010, l'année de la maturation, 2011, l'année des concrétisations PAGE 2

Subventions :
La parole aux porteurs de projet PAGE 8

Enjeu :
Le SCoT du Chablais à l'aube de l'approbation définitive PAGE 11

Rencontre :
Paul Colloud, Président du Comité de rivières Dranses et est lémanique PAGE 12



2010, de grands dossiers finalisés 2011, une année décisive



Monsieur FILLION, l'année 2010 aura été une année charnière pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais. A vous la parole pour une rétrospective des grands moments !

Jean-Pierre FILLION, Président du SIAC

Le SCoT du Chablais validé à 90%

Tout d'abord, le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais, arrêté une première fois en janvier 2010, et remodelé au cours de l'été a été validé par 90 % des élus lors du conseil syndical du 16 décembre 2010. Cette validation avec un large consensus fait suite à un important travail avec les services de l'Etat. Nous prévoyons l'aboutissement de ce document indispensable à un aménagement harmonieux du territoire pour la fin de l'année 2011, après la consultation des Personnes Publiques Associées et la phase d'enquête publique.

Signature du CDDRA

Autre grand moment, la signature du Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes du Chablais le 20 septembre dernier, à Allinges, en présence de Monsieur Queyranne, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes. Dès le programme d'actions signé, de nombreux porteurs de projet se sont mis en contact avec le SIAC pour déposer leur demande de financement et bénéficier des subventions régionales ou européennes (procédure LEADER). Cette procédure, est, quant à elle en œuvre depuis 2009, sur le territoire.

Géoparc européen : une prochaine étape cruciale cet été

Autre réalisation de taille : le dépôt de la candidature du Chablais pour intégrer le réseau « Géoparc européen de l'UNESCO ». En novembre 2010, le SIAC a déposé un dossier « béton » auprès du réseau européen et mondial des Géoparc afin d'être labellisé pour ses atouts géologiques, naturels et patrimoniaux. Le travail accompli depuis sept ans paye. En août prochain, nous aurons le plaisir d'accueillir les évaluateurs de l'UNESCO, qui viendront valider « in situ » l'adéquation entre les écrits du dossier et la réalité du terrain. Nous comptons sur l'adhésion de tous pour promouvoir et faire vivre ce projet.

 www.siac-chablais.fr

Le site Internet www.siac-chablais.fr a été modifié en début d'année.

Quels sont les nouveautés et les points forts ?

Le site a été complètement relooké et complété par de nouvelles fonctionnalités et une mise à jour des informations en ligne. Désormais, il intègre l'ensemble des missions du SIAC : le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais, le désenclavement, les aides financières régionales européennes, la présentation du projet de Géoparc européen du Chablais, le projet de contrat de bassin des Dranses et de l'est lémanique et la participation de la Société Civile du Chablais dans les projets de territoire.

Il était indispensable de mettre à jour l'ensemble des informations et des documents relatifs au panel des missions assumées par le Syndicat.

Au niveau des ressources documentaires, le site propose de nombreux dossiers, études et informations relatifs au territoire et aux enjeux. Les statistiques montrent que le module documentation est largement visité et de nombreux documents sont téléchargés par les internautes.



Le site Internet du SIAC, un outil très instructif pour tous les Chablaisiens, curieux ou concernés par son développement.



L'équipe du SIAC à votre service au 04 50 04 24 24 !

1	Aïcha BELKALAI	Assistante de direction	poste 107
2	Céline BILLAULT	Directrice du SIAC	poste 100
3	Marion CHARPIÉ-PRUVOST	Chef de Projet SCoT et urbanisme	poste 104
4	Charlène CHRISTOPHE	Sigiste, Infographiste	poste 103
5	Anne GUYOMARD	Coordinatrice démarche Géoparc du Chablais	poste 109
6	Marion JULIENNE	Chargée de mission Déplacements	poste 105
7	Elisabeth LEVRAT	Gestion des politiques contractuelles CDDRA et LEADER	poste 106
8	Julien PONCET	Animateur des politiques contractuelles CDDRA et LEADER	poste 108
9	Maddy THEVENON	Assistante administrative	poste 100
10	Mélissa VESIN	Chargée de communication Animatrice Société Civile du Chablais	poste 102

Un chargé de mission « rivières » viendra prochainement compléter cette équipe dynamique et motivée.

Contrat de rivières : ça avance !

Dans le domaine de la préservation de l'environnement, l'année 2010 a également vu la mise en place du comité de bassin des Dranses et de l'est lémanique et l'élection de son Président, Monsieur Paul COLLOUD, Maire de Reyvroz. Un chargé de mission sera prochainement recruté pour la mise en œuvre et la coordination des études.

Des études pour faciliter la mobilité

Outre ces événements, le SIAC a poursuivi le suivi de la mise en œuvre des navettes touristiques dans les vallées d'Aulps et d'Abondance ainsi que les études très importantes pour les usagers des transports : les lignes directrices du Chablais et l'étude préliminaire pour la réouverture de la ligne ferroviaire d'Evian-les-Bains à Saint-Gingolph.



La Société Civile étant associée aux projets du SIAC, quel est votre point de vue sur l'avancement des dossiers ?

Daniel GRANGE,
Président de la Société Civile du Chablais (S2C)

SCoT

Malgré les divergences héréditaires entre le littoral, l'arrière-pays et la montagne, le SCoT a joué un rôle fédérateur des communes et intercommunalités, obligées de ce fait de s'organiser ensemble face aux enjeux du territoire. Si la Société Civile du Chablais a été largement concertée dans la préparation du projet, les décisions stratégiques finales ont été l'affaire des élus.

Ce petit « livre rouge » de l'organisation spatiale du territoire « n'imposera pas », mais « proposera » des orientations dans un but de consensus auquel chacun devra s'efforcer de contribuer.

CDDRA

Parmi les thèmes que nous priorisons, deux semblent particulièrement importants dans le contexte actuel : l'emploi et le logement. Contrairement au Contrat de Développement Rhône-Alpes (première génération), le thème de l'économie ne se limite plus au tourisme et sera mieux soutenu, notamment par des actions d'aide à la création-reprise d'entreprises, formation, opérations transfrontalières. Il est dommage que le logement soit moins favorisé avec des aides plus modestes pas assez incitatives.

Projet de Géoparc

Même si on ne peut estimer les retombées économiques, le projet impulse une dynamique de territoire propre à fédérer les acteurs du tourisme. Cependant, certaines actions, légitimes, visant à soutenir le patrimoine naturel et culturel, affichent systématiquement un lien avec la géologie. Ce thème d'actualité constitue, certes, un appui favorable, mais entraîne aussi un risque de saupoudrage des subventions régionales.

www.siac-chablais.fr

La nouvelle page réservée à la Société Civile est un moyen supplémentaire mis à la disposition de la S2C pour contribuer à l'avenir du Chablais. La S2C a pour objectif d'appuyer son rôle d'intermédiaire entre le SIAC, les projets de territoire et la population. Le site Internet, les conférences, les soirées plénières sont un vecteur intéressant d'information et de lien avec le grand public.



78 Géoparcs dans le monde, le Chablais a tout ce qu'il faut pour rejoindre le réseau !

La candidature au label Géoparc européen de l'UNESCO suit son cours, et il est essentiel que tous les Chablaisiens soutiennent ce projet. Retour sur cette labellisation : à quoi va-t-elle servir, comment ça marche, quels sont les attentes et les objectifs...



Le dossier de candidature du Chablais au label Géoparc européen de l'UNESCO a été déposé le 30 novembre dernier.

En avril, le SIAC a reçu une très bonne nouvelle. La candidature mérite le détour et les spécialistes des géo-patrimoines et des Géoparcs viendront au cours du mois d'août pour juger et jauger nos atouts géologiques, nos richesses patrimoniales et culturelles et s'assurer que la démarche Géoparc est reconnue par les acteurs locaux et la population.

Un Géoparc, c'est quoi ?

Un Géoparc est un territoire qui comprend un patrimoine géologique remarquable au regard de sa qualité scientifique, de sa rareté, de son attrait esthétique ou de sa valeur éducative. Les sites valorisés sur le territoire d'un Géoparc appartiennent au patrimoine géologique, auxquels s'associent les sites d'intérêts archéologiques, écologiques, historiques ou culturels qui sont pleinement intégrés dans les actions d'identification, de préservation et de valorisation.

Le réseau européen et mondial des Géoparcs UNESCO

Ce réseau intègre aujourd'hui 78 Géoparcs dans le monde dont 43 en Europe et 2 en France : la réserve géologique de Haute-Provence et le Parc Naturel Régional du Luberon.

Cette année, au niveau européen, 9 territoires sont candidats pour intégrer le réseau. Il y a 2 candidatures françaises : le Chablais et le Parc Naturel Régional des Bauges. Les deux massifs ont des histoires géologiques propres et valorisent chacun des aspects différents et complémentaires. Le Chablais axe essentiellement les actions autour du patrimoine glaciaire et de l'eau, tandis que les Bauges s'intéressent aux reliefs inverses et aux karsts.

Pourquoi le Chablais est-il candidat pour intégrer le réseau des Géoparcs ?

Le projet de Géoparc est né en 2003, dans le cadre du programme LEADER. Porté par les 62 communes du Chablais depuis 2009, ce projet fédérateur et innovant ouvre de nouvelles perspectives en matière de diversification touristique. Non seulement, la démarche vise à protéger la géodiversité et à promouvoir les géo-patrimoines auprès du grand public (habitants ou visiteurs) mais c'est aussi l'opportunité de développer une nouvelle forme de tourisme : le géotourisme, à la croisée du tourisme culturel, sportif et naturel dans le respect des principes du développement durable. La labellisation par le réseau européen des Géoparcs bénéficiera à l'image du Chablais et à la promotion du territoire.



Apprendre

Le jeu, un excellent moyen pour faire découvrir la géologie aux enfants en s'amusant.



Transmettre...

Les accompagnateurs en montagne et les guides du patrimoine, formés par Anne Guyomard (SIAC), Michel Marthaler et Nicolas Kramar (Univ. de Lausanne) pourront transmettre leurs savoirs au cours des randonnées qu'ils proposent.

TÉMOIGNAGE...

Stéphane LEGAL,
Chargé d'étude "Réserve naturelle
géologique" au parc naturel
régional du Luberon

Le parc naturel régional du Luberon est membre du réseau European Geoparks Network depuis 2004, quelle a été la motivation pour intégrer le réseau ?

Le Parc était déjà gestionnaire de la réserve naturelle géologique du Luberon, et membre du réseau des réserves de biosphère de l'UNESCO. Il nous a paru tout naturel et complémentaire de valoriser le patrimoine géologique sur tout le territoire du parc en postulant pour devenir membre du réseau des Géoparcs. L'idée est de prendre en compte le patrimoine géologique comme élément à part entière du patrimoine naturel et de l'intégrer, autant que possible, dans les missions du parc.

Quel sont les avantages d'appartenir au réseau ?

Etre "Géoparc" apporte une cohérence supplémentaire dans la réalisation d'activités liées à la géologie sur le territoire du Parc. C'est aussi un moyen intéressant pour la recherche et l'échange d'expériences. Chaque Géoparc développe des approches différentes sur la valorisation des patrimoines (tourisme, éducation, communication, marketing...) ; la mise en commun de ces multiples pratiques est très enrichissante. Enfin, être "Géoparc" nous amène à développer une stratégie commune pour la prise en compte du patrimoine géologique et sa valorisation à une échelle internationale. Toutefois, il faut une implication réelle dans le réseau, en temps et en énergie !

Selon vous, quelle plus-value cela apporte-t-il au territoire ?

Il est très difficile de parler de plus value ou d'estimer les retombées économiques. Ce sont des sujets de réflexion au sein du réseau. Pour notre région très attractive, la valorisation des patrimoines géologiques est un « plus ». Cela crée une lisibilité sur une thématique différente, complémentaire du tourisme d'été ou d'hiver. Nous organisons des randonnées thématiques, des conférences, des ateliers avec les enfants. L'objectif premier est de faire connaître la géologie à un maximum de gens, qu'ils soient résidents, scolaires, touristes ou scientifiques.

**POINT DE VUE...**

Selon vous, que peut apporter le label Géoparc européen de l'Unesco au territoire et aux professionnels du tourisme ?

Richard BRAND

Accompagnateur en Montagne

L'obtention du label permettra d'affirmer les atouts géologiques et touristiques du Chablais et apportera une crédibilité incontestable.

Le massif alpin est magnifique et attrayant, mais ici, il y a des atouts d'exception : le Lac Léman, le plus grand lac d'Europe, mais aussi les eaux minérales et le système d'impluvium des eaux d'Evian si caractéristique. Le label permettra de promouvoir nos richesses. C'est un faire-valoir extraordinaire pour l'image du territoire et pour les produits touristiques que nous proposons.

Christophe MUTILLOD

Président Office de Tourisme des Gets (membre S2C)

Le Label Géoparc s'inscrit dans une démarche nouvelle de valorisation de notre patrimoine naturel. C'est un axe de développement encore non exploité et qui peut s'adresser au public que nous connaissons actuellement dans nos stations-villages. La demande actuelle de notre clientèle s'oriente vers des pratiques plus "saines" et simples et la nature est présente de façon forte dans ce projet.

Le Géoparc pourra donc s'appuyer sur la véritable industrie du tourisme qui existe en haut chablais et qui lui servira de starter pour un axe de développement touristique nouveau surtout en période estivale.

Nicolas MASSIP

Directeur de l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains (membre S2C)

Je vois plusieurs intérêts à la labellisation par les Géoparcs UNESCO. C'est un vecteur de communication et de promotion très intéressant et une invitation à la découverte des richesses géologiques du territoire. La pédagogie est également un axe essentiel du projet. La géologie est une science qui peut se décliner avec d'autres thématiques : l'imaginaire, l'histoire ou la culture, c'est ce qui la rendra attrayante. Pour terminer, la cohésion du territoire est un point fort et permettra aux professionnels du tourisme d'être pertinents en matière de promotion du territoire.

Préserver, valoriser...

Combiner préservation des richesses naturelles, valorisation des atouts géologiques et développement économique sont les objectifs de la démarche Géoparc





Gorges du Pont du Diable, le travail d'érosion des glaciers est à l'origine de ce site admiré par 50 000 visiteurs par an.



Un intérêt géologique incontestable et unique

La thématique géologique, mise en valeur dans la candidature auprès des Géoparcs européens est « eau et glaciaire ». Logique ! En effet, les périodes successives de présence du glacier du Rhône ont fortement modelé le territoire. Le Chablais recèle plus d'une quarantaine de plans d'eau naturels, très généralement liés à l'histoire glaciaire. Sans oublier les eaux minérales de Thonon et d'Evian qui acquièrent leur spécificité dans les dépôts laissés lors du retrait des glaciers.

Le territoire fonctionne comme un Géoparc et s'appuie sur des partenaires variés

Pour postuler au label européen, il faut déjà fonctionner comme un Géoparc et identifier, protéger, faire connaître et valoriser ce patrimoine géologique remarquable. Le Chablais n'est pas en reste ! Depuis 2003, de nombreuses actions ont

été réalisées dans ce sens, et sont un point fort de la candidature : Itinéraires Alpestres, CD-rom sur la formation des Alpes, conférences, expo photos...

De plus, de nombreux partenaires sont mobilisés autour du projet et constituent un réseau riche et varié de compétences autant scientifiques que culturelles, muséographiques ou touristiques. L'ensemble de ces acteurs sont un atout pour relayer le projet auprès des partenaires et du grand public.

Un projet structurant impliquant une démarche participative soutenue : la « route géologique »

Colonne vertébrale de la démarche, le projet de route géologique, financé par des fonds régionaux et européens, permettra la mise en réseau, l'aménagement et l'interprétation de 23 sites géo-patrimoniaux du Chablais. Emblématiques, indépendants et complémentaires, ces sites seront valorisés et aménagés en étroite collaboration avec tous les acteurs : élus, habitants, randonneurs, scientifiques. Un blog participatif, ouvert à tous, permettra de suivre et de participer aux réflexions et à l'étude concernant le projet.

POINT DE VUE...



Le site des gorges du Pont du Diable a été retenu dans la route géologique, quel intérêt cela représente-t-il pour votre société ?

**Jean-Pierre BOUVET
Gorges du Pont du Diable**

La démarche Géoparc est une incomparable opportunité d'ouverture, d'information, de participation au développement du territoire et conforte notre confiance en sa richesse touristique. L'expertise universitaire nous apporte de nouveaux outils de promotion et de médiation, indispensables au développement du tourisme culturel. La route géologique, en nous mettant en relation avec d'autres sites majeurs sera l'un de ces outils, tout à fait adapté à notre pratique du travail en réseau.

Le site de Bise a été retenu dans la route géologique, quel intérêt cela représente-t-il pour la commune ?

**Jean-Pierre FAVRE VICTOIRE
Maire de Vacheresse**

Avec la Chapelle d'Abondance et le Syndicat de la Vallée d'Abondance, nous travaillons depuis deux ans sur un projet de requalification du site de Bise. Initialement, nous souhaitions faire des travaux d'assainissement et d'aménagement du parking. Ensuite, le projet a évolué avec une volonté d'aménagement global prenant en compte l'agriculture et le tourisme, la valorisation et l'interprétation du site et des sentiers, le bâti et l'assainissement. Grâce au travail mené dans le cadre de la route géologique, le volet « valorisation et interprétation » prendra tout son sens et permettra de préserver le caractère naturel du site tout en gérant au mieux l'afflux touristique.



Témoignage d'un récent passé glaciaire, les vouas du Lyaud sont issus de la fonte de blocs de glaces piégés dans des dépôts fluvioglaciaires

POINT DE VUE...



La géologie : un produit touristique et un vecteur d'identité

Fabien HOBLEA *,
Universitaire, nous livre son point de
vue sur la candidature
du Chablais

**En tant que spécialiste des
Géoparcs, selon vous, le territoire
du Chablais a-t-il le potentiel pour
obtenir le label ?**

Le territoire du Chablais satisfait aujourd'hui à mon sens aux deux principales conditions pour obtenir le label Géoparc : posséder un patrimoine géologique riche et original d'une part, et d'autre part avoir fait la preuve que ce patrimoine est intégré aux actions de développement local en étant valorisé comme produit touristique et vecteur d'identité.

La première condition relève d'un double héritage : celui de la Nature qui a édifié à l'échelle de millions d'années des paysages géologiques spectaculaires et hautement révélateurs des phénomènes géologiques qui en sont à l'origine ; et celui des hommes, tant les générations d'habitants qui ont su composer avec ces phénomènes, que les nombreux scientifiques qui depuis des siècles ont, par leurs études, démontré l'intérêt de portée mondiale du Chablais pour la compréhension de la formation des chaînes de montagne et des cycles climatiques glaciaires/interglaciaires.

Quels sont les points forts et les points faibles de la candidature ?

La richesse, l'intérêt et le caractère spectaculaire d'un patrimoine géologique encore bien préservé constituent indéniablement le premier atout du dossier, mais il ne suffit pas.

Le second point fort réside à mes yeux dans le programme d'actions de valorisation réalisé depuis plusieurs années, avec des investissements conséquents pour des réalisations concrètes, pertinentes et innovantes qui devraient convaincre le jury et surtout, constituer une solide ossature pour le fonctionnement durable du Géoparc du Chablais. Le fait que la collectivité porteuse du dossier ait créé dès 2007 un poste spécifique de chargée de mission "Géoparc" est également un signe fort.

Parmi les points faibles potentiels, il faut prendre garde à la cohésion du portage politique du dossier. Au moment de l'expertise finale, l'heure n'est plus aux doutes et dissonances.

S'il doit toujours y avoir place au débat et aux explications, il est temps de montrer que le territoire est capable de parler d'une voix unie, de regarder dans la direction d'un projet dont beaucoup s'accordent à reconnaître qu'il apporte un autre regard sur notre environnement et crée des liens transversaux nouveaux.

* Maître de Conférences Université de Savoie Membre du conseil Scientifique du projet de Géoparc du Chablais.

POUR MIEUX COMPRENDRE

" European Network of Geoparks "
ou Réseau européen des Géoparcs

(EGN) est une association volontaire de territoires qui partagent la même méthode de travail pour promouvoir et soigner leur patrimoine local, en particulier le patrimoine géologique. Ce réseau est reconnu par l'UNESCO.

Géotourisme : mise en valeur des patrimoines géologiques remarquables d'un territoire pour une diversification de l'offre touristique mais aussi pour une sensibilisation et une éducation aux géosciences et à la préservation des espaces naturels.

UNESCO ou Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (connue sous l'acronyme UNESCO tiré de l'anglais United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization).

LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un programme européen visant au développement des zones rurales. La thématique du LEADER Chablais est la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel d'intérêt géologique.

karsts : morphologie caractéristique (gouffres, cavités, lapiaz) des pays calcaires résultant de l'érosion hydrochimique et hydraulique.

nappes de charriage : ensemble de terrains qui a été déplacé sous l'effet des compressions liées à la tectonique des plaques et est venu recouvrir un autre ensemble dont il était très éloigné à l'origine.

relief inverse : morphologie où les zones topographiques les plus hautes correspondent à des plis synclinaux et les point les plus bas à des plis anticlinaux.

Plus de 700 personnes ont participé aux itinéraires Alpestres en 2010, ici au Mont Bénand. L'édition 2011 aura lieu du 29 juillet au 7 août.

10 M€ mobilisables pour le Chablais, 1,5 M€ d'euros déjà engagés



Les photos de Gilles Lansard, Raphaël Salzedo et Antoine Berger ont conquis le public.

Les deux procédures de financement, régionale avec le Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) et européenne avec le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) sont sur les rails. Spécialement pour vous, et pour voir à quoi servent concrètement les subventions régionales et européennes, place aux porteurs de projet ! **Action !**



Ces subventions bénéficient à des communes, des intercommunalités, des associations et même des particuliers. Les projets ont une portée intercommunale et sont conformes aux principes de développement durable. Ils concernent l'aménagement de l'espace, la protection de l'environnement,

le développement économique et touristique, les déplacements ou l'agriculture et la forêt.

Les actions soutenues par l'Europe proposent un caractère innovant et expérimental et concernent la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel d'intérêt géologique.

Déjà une centaine de projets lancés sur le territoire :

- 67 actions ont été validées dans le cadre du CDDRA ;
- 29 actions pour le LEADER (dont 14 en cours de validation) ;

Au total, la manne financière déjà apportée au territoire s'élève à 1 563 769,62 €.

ACTION !

Les Mardis des Métiers

Arnaud WSZOLEK, chargé de mission Emploi Formation " Chablais Léman Développement "

Pouvez vous nous expliquer le concept des « Mardis des Métiers » proposé par Chablais Léman Développement et à qui ils s'adressent ?

Les Mardis des Métiers, créés en 2006, sont nés de la réflexion initiée entre les acteurs économiques et les acteurs de l'éducation. L'objectif est de présenter les métiers à travers leur réalité et leur concrétisation sur le territoire, aux jeunes scolarisés ainsi qu'à leurs parents. Ils sont organisés par Chablais Léman Développement et le Centre d'Information et d'Orientation de Thonon.

Ces soirées sont financées en partie par des fonds régionaux par l'intermédiaire du CDDRA, à quelle proportion la Région intervient-elle ?

L'opération s'élève à plus de 14 000 € et est financée à hauteur de 30% par la Région Rhône-Alpes, soit 4 200€.

Votre action a séduit les élus de la Région. Quels critères ont retenu leur attention ?

L'action s'adresse directement aux élèves et parents et permet de compenser l'absence de réseaux professionnels dans un secteur d'activité. Par ailleurs, elle met en contact direct les acteurs économiques et le public.

**ACTION !**

Spectacles Géologie Arts et Nature

Anne-Claire LÉCUYER
Chargée des relations avec le public
et de la décentralisation
Maison des Arts Thonon Evian

La Maison des Arts Thonon Evian propose des manifestations culturelles liées à la géologie, pourquoi avoir choisi de programmer ce type d'évènements ?

D'une part, nous avons saisi l'opportunité d'une ouverture vers de nouveaux projets et la possibilité d'ancrer nos actions dans une démarche de territoire. Par ailleurs, le SIAC a vu dans ces projets l'intérêt d'intégrer un volet artistique et culturel à la démarche Géoparc.

A quels évènements le public pourra-t-il assister prochainement ?

Le conte musical "La Faille" sera présenté au public de Thonon du 8 au 10 juin ainsi qu'à Morzine le 14 juin. Il s'agit d'un spectacle qui a la particularité de faire travailler une équipe d'artistes professionnels avec des enfants et adolescents amateurs de l'École de Musique de Thonon. Par ailleurs, trois artistes plasticiens travaillent en ce moment à l'élaboration d'un projet de création sur trois sites géologiques du Chablais. Leurs trois œuvres seront inaugurées le samedi 18 juin après-midi et visibles tout au long de l'été, jusque mi-septembre. (NDLR : Ces évènements bénéficient du double financement CDDRA et LEADER).

Des conférences et une exposition photo ont eu lieu en janvier, quel retentissement a eu l'évènement ?

Plus de 1200 personnes ainsi qu'une dizaine de classes ont visité l'exposition « Au cœur des pierres ». L'après-midi du 29 janvier a vu quelque 200 personnes assister aux conférences de Gérard Nicoud et Michel Marthaler ainsi qu'au vernissage de l'exposition. Ce succès nous confirme l'intérêt que nos publics portent à tout ce qui touche à leur environnement quotidien.

En savoir + :

www.mal-thonon.org / 04 50 71 39 47



Agriion de Mercure, libellule protégée au niveau européen. On trouve cette espèce dans seulement 4 sites dans le département.

ACTION !

Evaluation de la biodiversité sur le territoire du Pays d'Evian Communauté de Communes du Pays d'Evian

Gaston LACROIX,
Maire de Publier, Vice-Président en charge de
l'environnement et du développement durable
Marie-Claude NABET,
Maire de Marin, Présidente de la commission
environnement

La préservation de l'eau et des milieux naturels est au cœur des actions menées par la Communauté de Communes du Pays d'Evian et l'APIEME, quels seront les impacts sur la biodiversité ?

L'étude comprend une première phase de diagnostic de la biodiversité, réalisée par des experts (LPO, ASTERS, FRAPNA, Chambre d'Agriculture) sur les trois principaux types de milieux : boisements, prairies agricoles et zones humides. Cette phase de diagnostic permettra d'élaborer un plan d'actions ciblées sur chaque type d'habitat naturel ou zone géographique comme des interventions pour le maintien, la restauration ou la valorisation de la biodiversité. La sensibilisation du public et des scolaires est également un axe fort de notre action.

En quoi, cette approche des milieux naturels est-elle originale ?

Habituellement, la zone privilégiée des études est la zone humide de l'impluvium des eaux d'Evian. L'évaluation que nous menons est innovante car elle concerne une vaste zone géographique (144 km²) et s'intéresse à tous les milieux naturels. De plus, elle réunit partenaires publics (les 16 communes du Pays d'Evian) et privé (la Société des Eaux d'Evian), et permet de bénéficier, à travers le financement du CDDRA, de l'appui de la Région.

POINT DE VUE...



Quels sont les points forts du programme d'actions du CDDRA ?

Daniel GRANGE,
Président de la S2C

POUR MIEUX COMPRENDRE

APIEME : L'Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian fédère la SA des Eaux Minérales d'Evian et 13 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Evian. Elle s'emploie depuis plus de 15 ans à mener des actions de préservation de l'eau et des milieux naturels.

ASTERS : Conservatoire départemental d'espaces naturels, sa mission est de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel de la Haute-Savoie.

CDDRA : Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes. Le CDDRA a été signé le 20 septembre 2010 entre le Conseil Régional de Rhône-Alpes et le SIAC pour un montant de 8 319 328 € et pour une durée de 6 ans.

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature.

Impluvium : L'impluvium est la zone identifiée d'infiltration de l'eau météorologique (pluie, neige, etc.) qui alimente l'aquifère donnant naissance à l'eau minérale. La surface d'un impluvium peut couvrir plusieurs milliers d'hectares. Celui des eaux d'Evian s'étend sur 35 km².

LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un programme européen visant au développement des zones rurales. La thématique du LEADER Chablais est la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel d'intérêt géologique. La convention du Chablais s'élève à 1 500 000 € de 2009 à 2015.

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux.

TPE : Très Petite Entreprises (moins de 20 salariés)

PME : Petites et Moyennes Entreprises (moins de 250 salariés)

PSADER : Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural constitue le volet agricole et forestier du CDDRA.

Tout d'abord, le soutien important de l'**économie** dans ce contrat contribuera à maintenir sur place nos jeunes chablaisiens. Les créations et reprises d'entreprises (TPE, PME) représentent les seules sources d'emploi local. Concernant le **tourisme**, la fédération des acteurs touristiques s'opère progressivement (projets de cartes touristiques, projet de Géoparc). De plus, les subventions pour l'hôtellerie familiale pourront aider les exploitants à faire face aux exigences de remise ou mise aux normes.

En matière de **transports**, le financement de l'action de l'extension des lignes de transport lacustre contribuera à réduire la contrainte de l'enclavement de notre territoire. Les résultats de l'étude de la réouverture de la ligne ferroviaire entre Evian et Saint-Gingolph, financée en partie par la Région Rhône-

Alpes, permettra d'amorcer l'idée d'un tour ferroviaire du Lac, et ce dans un souci de report du transport routier.

Pour le volet **agricole** du CDDRA, le PSADER prévoit des actions comme l'aide à la transmission ou reprise d'entreprises agricoles, notamment dans les zones de montagne difficiles à exploiter ou le développement des circuits courts de commercialisation favorables au maintien de l'agriculture péri-urbaine. Dans le cadre de la filière bois énergie du Chablais, les aides à la mise en place de plateformes de stockage de plaquettes et granulats sont également vecteurs d'intérêt économique.

Pour terminer, les actions en faveur du **logement** (réhabilitation de bâtiments en logements sociaux, logements aidés) nécessiteront de plus en plus d'aides face à une croissance démographique forte.



Porteurs de projets, l'équipe des politiques contractuelles vous accompagne !

DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER

Si vous aussi, vous avez une idée et souhaitez solliciter une subvention pour un financement régional et / ou européen, vous pouvez contacter les animateurs thématiques. Ils vous accompagneront et vérifieront l'adéquation de votre projet aux critères et exigences des financeurs.

Au Syndicat Intercommunal
d'Aménagement du Chablais
(04 50 04 24 24)



Volet transports, mobilité et déplacements

Marion JULIENNE (poste 105)
deplacements@siac-chablais.fr



Volet urbanisme, habitat, services et environnement

Julien PONCET (poste 108)
animationcontrats@siac-chablais.fr



Protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel d'intérêt géologique

Anne GUYOMARD (poste 109)
a.guyomard@siac-chablais.fr

A Chablais Léman Développement
(04 50 70 83 40)



Volet économique

Arnaud BERAST
a.berast@sudleman.com



Volet touristique

Amélie GIROUX
a.giroux@sudleman.com

A la Chambre d'Agriculture Savoie,
Haute-Savoie (04 50 81 78 04)



Volet Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)

Marielle ANDRÉ,
marielle.andre@
haute-savoie.chambagri.fr

SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Les dossiers seront ensuite centralisés au SIAC auprès du pôle « politiques contractuelles CDDRA / LEADER » en charge de coordonner et d'administrer les deux dispositifs :

Julien PONCET, animateur
animationcontrats@siac-chablais.fr
04 50 04 24 24 - Poste 108

Elisabeth LEVRAT, gestionnaire
gestioncontrats@siac-chablais.fr
04 50 04 24 24 - Poste 106

Enquête publique encore 3 étapes avant l'approbation



Le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais, arrêté une première fois en janvier 2010, et remodelé au cours de l'été a été validé par 90 % des élus lors du Conseil Syndical du 16 décembre dernier. Cet arrêt fait suite à un important travail avec les services de l'Etat et à une large concertation menée depuis 2003. Avant l'approbation définitive, il reste encore trois étapes pour 2011 : la consultation, l'enquête publique et la prise en compte des observations dans le projet de SCoT.

Etape 1

La consultation des Personnes Publiques Associées et des associations agréées

Les Personnes Publiques Associées (PPA) sont les partenaires publics qui participent à l'élaboration du projet de SCoT. Ces partenaires associés ou consultés sont définis aux articles L.121-4 et L.122-7 du Code de l'Urbanisme. Il s'agit notamment de : l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, les trois chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat), le Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon (SIBAT), les collectivités voisines (Cantons de Vaud, du Valais et de Genève, Annemasse Agglomération, Communautés de communes des 4 rivières et de la Vallée Verte,...), etc.

Enfin, les collectivités membres du SIAC sont elles aussi consultées formellement après l'arrêt du projet de SCoT, au même titre que les personnes publiques associées.

Ces partenaires ont trois mois pour émettre un avis sur le projet de SCoT du Chablais arrêté. Les avis seront remis au SIAC fin mai, début juin et seront joints au dossier d'enquête publique.

Etape 2

L'enquête publique

L'enquête publique du SCoT du Chablais se déroulera pendant un mois, entre août et septembre 2011. La phase d'enquête permettra à tous de s'exprimer, plus particulièrement sur des remarques d'intérêt privé. Ces observations seront adressées à la commission d'enquête, par la rédaction dans les registres d'enquête, par envoi postal, ou lors de rendez-vous au cours des permanences des commissaires enquêteurs. La commission d'enquête, désignée par le tribunal administratif, sera composée de trois commissaires enquêteurs. Les informations précises sur les dates et lieux d'enquête seront communiquées prochainement par voie de presse et sur le site Internet du SIAC.

A l'issue de l'enquête, la commission disposera d'un mois pour analyser les remarques et produire un rapport.

Etape 3

La prise en compte des remarques

Suite à la remise du rapport de la commission d'enquête et à l'analyse des avis des Personnes Publiques Associées, le SIAC pourra ensuite effectuer des modifications mineures au projet de SCoT, en maintenant les grandes orientations définies à l'arrêt du SCoT. Une fois ces dernières procédures effectuées, le SCoT du Chablais pourra être approuvé en Conseil Syndical, puis mis en œuvre.

**700 pages,
3,2 kg... un dossier
qui pèse lourd
pour le Chablais !**

Plus de 80 dossiers du SCoT ont été envoyés aux partenaires pour avis dont la Fédération départementale des Chasseurs, ASTERS et la FRAPNA.





MONSIEUR PAUL COLLOUD MAIRE DE REYVROZ

Le Président du comité de rivières prend sa nouvelle mission très à cœur.



M. COLLOUD, vous avez été élu président du comité de rivières des Dranses et de l'est lémanique en décembre dernier, qu'est ce qui vous a poussé à prendre en charge cette mission ?

La gestion de la ressource en eau est un domaine que je connais bien et qui me tient à cœur. L'eau a toujours été au centre de ma vie professionnelle puisque j'ai travaillé pendant plus de 30 ans dans ce domaine. L'eau est un élément indispensable à la vie et il convient de le respecter à tout prix et vite ! Le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique sur lequel se met en place le contrat de bassin a pris du retard. Une première tentative de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux avait échoué dans les années 1990. Nous devons maintenant nous mobiliser pour remettre rapidement le dossier définitif du contrat de rivières. L'objectif est de déposer la candidature début 2014.

Pouvez-vous nous rappeler quel périmètre est concerné par ce projet ?

Il s'agit du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique. Il concerne 43 communes du SIAC ainsi que Mégevette et Samoëns. Cela représente 610 km² et 98 km de cours d'eau. On peut citer le Brevon, la Dranse de Morzine, la Dranse d'Abondance, la basse Dranse (qui reçoit les eaux de l'Ugine et du Maravant) et les cours d'eau de l'est lémanique (Forchex, Coppy, La Corne, Les Etalins, etc). Tous coulent vers un seul exutoire : le Léman.

A quoi sert un contrat de rivières ?

Un contrat de rivières sert à faire l'état des lieux des rivières, des ressources en eau et de ses utilisations. L'objectif est de parvenir à un diagnostic le plus précis possible, de manière à mettre en place des actions pour pérenniser la qualité et la quantité de l'eau présente sur le secteur.

Quels sont les risques si on ne prend pas garde à la gestion de cette ressource ?

Le risque principal est la surexploitation des ressources en eau, au détriment de l'eau potable et minérale. La pression démographique est forte dans le Chablais, il faut être vigilant sur le potentiel

d'eau de consommation disponible et proposer une gestion équilibrée de la ressource. Par ailleurs, la préservation de la qualité de l'eau est un enjeu majeur. Les sources de pollution sont diverses (domestiques, industrielles et agricoles) et il convient de diminuer les rejets polluants.

Le contrat de rivières permettra également de proposer des solutions d'aménagement des cours d'eau pour leur redonner une dynamique naturelle et lutter contre les crues.

Concrètement, comment allez-vous mener à bien la mission qu'on vous a confiée ?

La tâche est vaste et je compte beaucoup sur l'adhésion et la collaboration de l'ensemble des élus du territoire. Ils sont très mobilisés par cet enjeu et je les remercie de me faire confiance.

Ma première action va être de m'entourer de compétences techniques avec le recrutement d'un chargé de mission qui coordonnera et pilotera les différentes études à réaliser. Son rôle sera également de rédiger la candidature pour le contrat définitif. Dans le même temps, nous lancerons la première étude très importante sur la ressource en eau.

Au-delà des études et du travail de rédaction, allez-vous rencontrer les acteurs et les partenaires qui œuvrent dans le domaine de l'eau ?

En effet, un des points forts de la procédure « contrat de rivières » est de mettre tous les partenaires autour de la table et de travailler ensemble. Les collectivités territoriales, les usagers et les associations ainsi que les services de l'Etat sont représentés au sein du comité de rivières et chacun peut s'exprimer librement et être entendu. C'est très intéressant.

Une fois la phase d'études aboutie et le contrat définitif rédigé, comment évoluera le projet ?

Il faudra désigner une structure afin de porter la phase opérationnelle du contrat. Dans l'avenir, on pourrait imaginer un seul contrat de rivières pour tout le périmètre du sud ouest lémanique, des Dranses et de l'est lémanique, en somme un contrat de bassin du Chablais. Le territoire et le mode de gouvernance seraient pertinents.

Chabl'écho n°5
Magazine édité deux fois par an
par le SIAC

Tirage : 2 500 exemplaires

Responsable de la publication :

Jean-Pierre Fillion

Rédaction : service communication

tél. 04 50 04 24 24 poste 102

communication@siac-chablais.fr

Conception/réalisation : Longisland.fr

Impression : Imprimerie Vuattoux

Crédits photos : SIAC, collectivités

partenaires, OT Les Gets (© N.Joly),

PNR Luberon, Georges Henri Cazal,

SA Gorges du Pont du Diable, Mairie

de Vacheresse, SAEME (© X.Houard),

Maison des Arts Thonon Evian.

N° ISSN : 1952-7446

